



**LA**  
**Santé**  
**mentale**

**À M A R S E I L L E**

**Assemblée Plénière du  
Conseil d'Orientation en Santé Mentale**

Hôtel de Ville – Mairie de Marseille

**Mercredi 24 mars 2010**

# Sommaire

## ***Ouverture de la séance***

**par le Docteur Françoise GAUNET-ESCARRAS,**

Adjointe au Maire de Marseille, Déléguée à la Santé, à l'Hygiène

et à la Prévention des risques sanitaires chez l'adolescent ..... page 3

## ***« Evolutions en Santé Mentale à la lumière de l'actualité »***

**par Gilles MOULLEC,**

Directeur du CHS Edouard Toulouse

Délégué Régional PACA de l'Association des établissements assurant le

service public de santé mentale (ADESM) ..... page 5

## ***« Mise en œuvre des axes de travail prioritaires du COSM »***

**par Mylène FRAPPAS,**

Chargée de Mission - Ville de Marseille..... page 13

*Liste des participants* ..... page 19

## **Introduction de Françoise GAUNET-ESCARRAS, Adjointe au Maire Déléguée à la Santé, à l'Hygiène et à la Prévention des risques sanitaires chez l'adolescent**

Je suis heureuse de vous accueillir en Mairie pour cette 4<sup>ème</sup> assemblée plénière du Conseil d'Orientation en Santé Mentale de la Ville de Marseille.

Je vous remercie pour votre présence plurielle et nombreuse ce soir, elle vient à la fois souligner l'intérêt que vous portez à cette instance mais aussi elle contribue à renforcer celle-ci.

Elle marque aussi l'ouverture de la démarche que nous avons engagée, il y a maintenant 4 ans, à un éventail élargi de partenaires appartenant à des champs nouveaux. La question de la santé mentale dans la cité recouvre en effet des situations multiples et l'expérience qui commence à être la nôtre dans ce domaine nous aura enseigné que la recherche et la mise en œuvre de solutions doivent être partagées pour être efficaces.

Certains de nos partenaires fidèles n'ont pu se joindre à nous ce soir. Monsieur COIPLLET, le Dr MOREAU, le Dr TORRES, le Dr SAMUELIAN, le Dr CORUBLE nous prie de bien vouloir excuser leur absence.

Le COSM se veut un lieu de connaissance partagée, d'information, d'échanges mais aussi de mise en œuvre d'actions partenariales. Je continue à souhaiter que nous sachions y croiser nos points de vue et ouvrir des débats dans un souci du respect de nos différences.

Il vise à fédérer les acteurs locaux autour d'une politique commune en matière de santé mentale et il a pour objectif de privilégier un maillage, nécessaire à l'efficacité des services apportés à la population.

Nous avons doté cette instance d'une forme d'organisation spécifique et nos nouveaux cadres de travail remplissent pleinement leurs fonctions.

Ainsi, un co-pilotage du COSM entre la Ville de Marseille et la Psychiatrie Publique (représentée par les Directeurs des hôpitaux et les Présidents des CME ou des pôles psychiatriques des CME de ces établissements) se réunit une fois par trimestre environ, il vise à préparer, à suivre et à coordonner les travaux du COSM dans la perspective de la mise en œuvre de projets concrets.

Je tiens à remercier encore les représentants de la psychiatrie publique pour cette fructueuse collaboration.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre 2009, nous avons inauguré la mise en place de séances thématiques du Conseil d'Orientation en Santé Mentale. Le 5 octobre 2009, la première séance d'un COSM thématique nous a permis de présenter et mettre en discussion les actions retenues en matière de « logement et handicap psychique » suite à l'étude confiée au PACT ARIM dans le cadre de l'ASV santé mentale.

Cette année, il convient que nous puissions approfondir les travaux sur chacun des trois axes prioritaires du COSM :

- La gestion des situations complexes ou de crise.

- L'insertion logement/hébergement et handicap psychique ainsi que dans le traitement des situations sensibles ou de crise dans l'espace urbain.

- La formation des acteurs et l'accompagnement des pratiques professionnelles.

Au cours de cette assemblée, comme il est désormais de tradition mes collaborateurs vous présenterons les étapes de la mise en opérationnalité de ceux ci. Nombre d'entre vous sont activement engagés dans ces axes de travail ou des actions qui viennent y contribuer. Ce bilan intermédiaire mérite discussion, nous vous invitons largement à le commentez.

Je vous propose cependant que nous puissions consacrer une première partie de la soirée aux réformes en cours (Mise en place des ARS, loi Hôpital, Patient, Santé et Territoires et aux enjeux qu'elles contiennent en matière de santé mentale.

A notre niveau, nous repérons le rôle joué par cette instance qui nous réunit pour agir sur une prise en charge coordonnée permettant l'insertion dans la cité, des personnes souffrant de troubles psychiques.

Cependant si l'engagement des Villes est aujourd'hui nécessaire, il n'est pas suffisant et nous serons attentifs à ce que l'ARS facilite des pratiques transversales au plus près des besoins des usagers et de la cohésion sociale.

L'élue que je suis ne peut agir seule. Nous avons besoin de vos initiatives, vos engagements quotidiens, votre expertise, votre énergie, votre constance voire votre obstination et de votre volonté d'agir dans l'intérêt de tous.

Je cède la parole à Monsieur Gilles MOULLEC – Directeur du CHS E. Toulouse mais aussi Délégué Régional PACA des établissements assurant le service public de santé mentale (ADESM). Nous avons partagé de nombreux temps de travail cette année pour anticiper et tenter d'accompagner dans l'intérêt de tous les réformes qui s'annoncent. Je sais l'investissement qui est le vôtre. Merci de nous soumettre ces éléments d'analyse sur les évolutions en santé mentale à la lumière de l'actualité.

En espérant que les débats de cette soirée viendront enrichir la démarche que nous partageons. Je vous remercie.

## **Intervention de Gilles MOULLEC**

Directeur du CHS Edouard Toulouse

Délégué Régional de l'ADESM

Journée Régionale - Vendredi 27 novembre 2009 - Brignoles

# **TERRITOIRES, COOPERATIONS... ET FINANCEMENTS**

2<sup>ème</sup> journée régionale  
**FHR PACA**

## **PATIENTS, TERRITOIRES**

### **■ LES EVOLUTIONS EN SANTE MENTALE A LA LUMIERE DE L'ACTUALITE**

**Gilles MOULLEC**, délégué régional PACA de l'Association  
des établissements assurant le service public de santé  
mentale (ADESM)

## **Des spécificités qui méritent d'être prises en compte...**

- La dispensation de soins de premier recours
- Le secteur : un mode d'organisation, une entité spatiale
- Le lien entre la territorialité et l'organisation interne en pôles d'activité
- L'articulation étroite avec le médico social et le social
- La réponse à une demande de soins parfois non exprimée par le patient

## **... sans tomber dans le particularisme**

- De nombreux établissements ont une activité de psychiatrie parmi d'autres activités
- La psychiatrie entretient des liens avec d'autres spécialités : psychiatrie de liaison, addictologie, urgences, personnes âgées, prise en charge somatique des patients psychiatriques, etc....
- Il existe une tendance de fond tendant à rapprocher l'organisation de la psychiatrie par rapport aux autres activités sanitaires : dernier exemple, le projet médical de territoire.

## « Et la sectorisation dans tout ça ? »

- La circulaire du 15 mars 1960 relative à la sectorisation comme référentiel (voire comme « tables de la loi »)
- La réalité est disparate :
  - étude de l'IRDES (50 ans de sectorisation psychiatrique) : répartition en 9 classes des secteurs psychiatriques
  - Les travaux de la Mission nationale d'appui en santé mentale :
    - ♦ en novembre 1999 : la politique de secteur reste « novatrice et perfectible »
    - ♦ en avril 2004 : le découpage sectoriel est « artificiel », « obsolète », « inégalitaire » et « incohérent »

## Une organisation historiquement datée

Le contexte de la circulaire du 15 mars 1960 c'est :

- Une France de 45 millions d'habitants,
- Une norme OMS de 3 lits pour 1 000 habitants,
- Des établissements psychiatriques de 600 lits temps plein en moyenne,
- Une population d'enfants et d'adolescents d'environ 32 % de la population générale.

En conséquence de quoi, un hôpital de 600 lits dessert un département (= 1 secteur), un service de 200 lits dessert un sous secteur de 66 600 puis 70 000 habitants

L'inter secteur de psychiatrie infanto juvénile correspond à 3 secteurs de psychiatrie adulte.

## **Mais beaucoup de choses ont changé :**

- La démographie générale quantitative et qualitative
- La démographie professionnelle
- Les besoins en hospitalisation temps plein
- Le paradigme (de la psychiatrie à la santé mentale)
- Le poids des usagers est plus en plus important
- La demande a explosé
- De nouveaux acteurs impliqués et performants sont apparus : municipalités, acteurs du médico social, bailleurs sociaux

## **Les principes du secteur sont à conserver**

- Proximité
- Continuité des soins notamment entre l'intra et l'extra hospitalier
- Possibilité pour tout patient de trouver une réponse à sa demande
- Accès aux soins pour des patients dans l'incapacité de formuler une demande

## **... mais pas forcément sur le territoire sectoriel actuel :**

Le premier niveau de prise en charge à définir :

- s'insère dans l'accès à des soins de premier recours tels que définis par la loi HPST (art L 1411 11),
- prend en compte une dimension géographique, qui après étude, peut correspondre au secteur ou au groupement de plusieurs secteurs,
- est le lieu de l'articulation avec la médecine libérale générale et spécialisée, les infirmiers libéraux,
- s'appuie sur les outils que constituent les pôles de santé et les centres de santé.

## **Le niveau intermédiaire**

- Il est le lieu du réseau formalisé, mettant en synergie les différents acteurs sanitaires, médico-sociaux, municipaux, sociaux, ... :
  - coordination des projets et des organisations
  - soutien aux professionnels
- Il peut correspondre aux 25 territoires de proximité existant actuellement dans la région PACA

## **Le niveau de référence**

- Il correspond au territoire de santé des disciplines somatiques. C'est le niveau de déploiement des activités de référence et de recours du CHU, ainsi que de mise en œuvre des pratiques très spécialisées.

## Et la CHT ?

- La CHT n'est plus ce qu'elle était...
- L'objectif de la CHT est de substituer la coopération à la concurrence.
- Communauté Hospitalière de Territoire ou Communauté de Santé de Territoire ?
- Vers le GCS coordonnateur de réseaux

## Quelques thèmes de réflexion

- Passer du « marché captif de la psychiatrie » à une approche dynamique des besoins de la population.
- Prendre en compte la réalité et les évolutions du secteur privé commercial.
- Articuler le médico social et le sanitaire.



## **Pour sortir du tunnel...**

- La VAP
- Le cahier des charges des réseaux de santé mentale
- Les conditions techniques des activités de psychiatrie

# Conseil d'Orientation en Santé Mentale

Ville de Marseille

24 mars 2010

1



## *Plan :*

- **COSM** : Postulats  
Fonctionnement  
Axes de travail
- **Actions en cours**
- **Cadres des politiques publiques**
- **Discussion**

2



## *Postulats*

Hors compétence obligatoire, la  
Ville met en place

**Une démarche qui vise à :**

- **Croiser** les regards et les points de vue
- **Accompagner** la réflexion
- **Proposer** des actions

3



## *Le conseil d'orientation en santé mentale :*

Instance de concertation et  
d'orientation tournée vers l'action

Co-pilotée avec les représentants de la psychiatrie  
publique

Elus, partenaires institutionnels, professionnels des  
champs sanitaires, médico-sociaux et sociaux,  
bailleurs sociaux, associations d'usagers et des  
familles, chercheurs ...

4



## ***COSM : Fonctionnement***

- **Un comité de pilotage partagé avec les représentants de la psychiatrie publique**
- **Une assemblée constituée sur la base de la diversité des acteurs**
- **Des membres désignés représentatifs de leur structure**

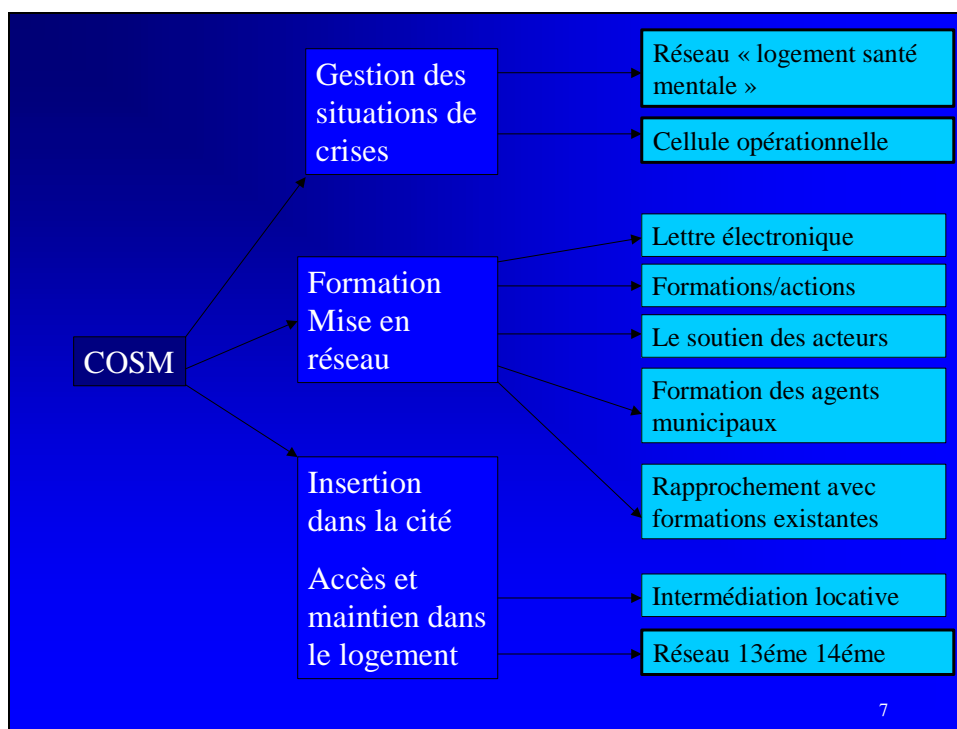

5



## ***Des cadres pour l'action :***

- **Les COSM thématiques**
- **L'Atelier Santé Ville (son comité technique et ses comités de suivis ou groupe de travail)**
- **Les espaces de travail partenariaux permanents ou ponctuels**

6

## *Actions en cours*

### Gestion des situations de crise/sensibles /complexes

- Réseau santé mentale et logement du 1<sup>er</sup> arrondissement.
- Cellule opérationnelle

*Ces deux dispositifs sont en cours d'évaluation*

- Mise en place d'un réseau de gestion des situations sensibles (13/14)

8



## ***Actions en cours***

### **L'insertion des personnes en soin dans la cité : l'accès et le maintien dans le logement**

- Rendu de l'étude réalisée par le PACT ARIM dans le cadre d'un COSM thématique
- Accès au soin : Articulation au dispositif d'intermédiation locative (Pacte de relance)
- Maintien dans le logement : Partenariat avec l'ARHLM - Sensibilisation des bailleurs sociaux et mise en place d'un réseau de gestion des situation sensibles (13/14)

9



## ***Actions en cours***

### **Formation et mise en réseau des acteurs**

- Des formation-action en amont de la constitution de réseaux
- La formation des agents municipaux
- Le soutien aux professionnels confrontés à la souffrance psychosociale : une des priorités de l'Atelier Santé Ville - Santé mentale (ASV)
- La création de la lettre électronique : « Marseille et la Santé Mentale »
- Le relais de l'information sur les formations existantes

10



## *Une inscription dans les cadres des Politiques Publiques :*

- **Le Plan Local de Santé Publique produit par l'Atelier Santé Ville Santé mentale**
- **Un Contrat Local de Santé en cours d'élaboration (ARS/Ville de Marseille)**

## Liste des participants

Alain	ABRIEU	CHS Edouard Toulouse
Maité	ARTHUR	FNAPSY
Jean-Pierre	BAUCHERON	CMP Pressensé
Robert	BRENGUIER	CH Valvert
Jean-Marc	CHABANNES	Pôle psychiatrie Conception
Pierre-Yves	DEBRENNE	Politique de la Ville – Ville de Marseille
Mylène	FRAPPAS	Ville de Marseille
Françoise	GAUNET-ESCARRAS	Adjointe au Maire
Jean-Pierre	GUEIFI	CCAS - Ville de Marseille
Jean-Marc	HENRY	Pôle psychiatrie Conception
Franck	LESCROEL	GIP Politique de la Ville/ASV Santé Mentale
Valeria	MANTELLO	Ville de Marseille
Patrick	MARENGO	HMP
Jacques	MARTIN	Samu Centre 15
Catherine	MASSOL	Ville de Marseille
Marie-Pierre	MATHE	ULICE
Ruddy	MENDZAT	ULICE
Pierre	MORCELLET	CMP Belle de Mai
Gilles	MOULLEC	CH Edouard Toulouse
Catherine	PAULET	Centre Pénitentiaire Baumettes
Didier	STINGRE	Pôle psychiatrie Conception
Nathalie	VOLLEAU	CCAS